



# Exigences prudentielles de publication

Selon la «Circ.-FINMA 16/1  
Publication – banques»

Situation au 31.12.2019  
Version 1.0 du 20.04.2020



**Banque Cantonale  
du Valais**  
[www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)

La confiance rapproche

KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	<b>4</b>
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	<b>5</b>
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	<b>6</b>
LI1	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	<b>7</b>
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels)	<b>8</b>
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et réglementaires	<b>8</b>
PV1	Ajustements de valeur prudentiels	<b>9</b>
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	<b>10</b>
CC2	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	<b>13</b>
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	<b>15</b>
CCyB1	Répartition géographique des créances pour le volant anticyclique étendu selon standard de Bâle	<b>16</b>
LR1	Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	<b>16</b>
LR2	Ratio de levier: présentation détaillée	<b>17</b>
LIQA	Liquidités: gestion du risque de liquidité	<b>18</b>
LIQ1	Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LCR)	<b>19</b>
CRA	Risque de crédit: informations générales	<b>21</b>
CR1	Risques de crédit: qualité de crédit des actifs	<b>22</b>
CR2	Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	<b>22</b>
CRB	Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	<b>23</b>
CRC	Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	<b>26</b>
CR3	Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque	<b>27</b>
CRD	Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	<b>27</b>
CR4	Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	<b>27</b>
CR5	Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	<b>28</b>
CRE	IRB: indications relatives aux modèles	<b>28</b>
CR6	IRB: exposition au risque par catégorie de positions et par probabilités de défaut	<b>28</b>
CR7	IRB: effet sur la pondération-risque des dérivés de crédit utilisés afin d'atténuer le risque	<b>29</b>
CR8	IRB: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit	<b>29</b>
CR9	IRB: analyse <i>ex post</i> des estimations des probabilités de défaillance, par catégories de positions	<b>29</b>

CR10	IRB: financements spécialisés et titres de participation dans la méthode de pondération simple	29
CCRA	Risque de crédit de contrepartie: indications générales	30
CCR3	Risque de crédit de contrepartie: positions selon les catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	30
CCR4	IRB: Risque de crédit de contrepartie par catégories de positions et probabilités de défaillance	31
CCR5	Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	31
CCR6	Risque de crédit de contrepartie: positions en dérivés de crédit	32
CCR7	Risque de crédit de contrepartie: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit de contrepartie sous l'approche IMM (de la méthode des modèles EPE)	32
CCR8	Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales	33
SECA	Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation	34
SEC1	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque	34
SEC2	Titrisations: positions dans le portefeuille de négoce	34
SEC3	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est originator ou sponsor	34
SEC4	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est investisseur	34
MRA	Risques de marché: indications générales	35
MR1	Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	35
MRB	Risques de marché: indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles	36
MR2	Risques de marché: modification des RWA des positions sous l'approche des modèles (IMA)	36
MR3	Risques de marché: valeurs émanant d'un modèle relatives au portefeuille de négoce)	36
MR4	Risques de marché: comparaisons des estimations «VAR» avec les gains et les pertes	36
IRRBBA	Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	37
IRRBBA1	Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux	40
IRRB1	Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement	41
REMA	Rémunérations: politiques	42
REM1	Rémunérations: versements	42
REM2	Rémunérations: versements spéciaux	42
REM3	Rémunérations: octrois divergents	42
ORA	Risques opérationnels: indications générales	43

Dans cette publication, les lignes qui ne sont pas pertinentes ne sont pas renseignées.

TABLEAU KM1

## Chiffres-clés essentiels réglementaires

		a	b	c	d	e
en milliers de francs		31.12.2019	30.09.19	30.06.19	31.03.19	31.12.18
<b>Fonds propres pris en compte</b>						
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1'364'959	-	1'314'980	-	1'316'087
2	Fonds propres de base (T1)	1'364'959	-	1'314'980	-	1'316'087
3	Fonds propres totaux	1'364'959	-	1'314'980	-	1'316'087
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>						
4	RWA	7'440'808	-	7'490'774	-	7'503'421
4a	Exigences minimales de fonds propres	595'265	-	599'262	-	600'274
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>						
5	Ratio CET1 (%)	18.3%	-	17,6%	-	17,5%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	18.3%	-	17,6%	-	17,5%
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	18.3%	-	17,6%	-	17,5%
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>						
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	-	2.5%	-	n/a (1)
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	-	0%	-	n/a
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	-	0%	-	n/a
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	-	2.5%	-	n/a (1)
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10.3%	-	9,6%	-	n/a (1)
<b>Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)</b>						
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4.0%	-	4,0%	-	3,3%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.9%	-	0,9%	-	0,9%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.7%	-	8,7%	-	8,7%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	-	10,5%	-	10,5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.9%	-	12,9%	-	12,9%
<b>Ratio de levier Bâle III</b>						
13	Engagement global	17'011'793	-	17'175'343	-	16'557'014
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8.0%	-	7,7%	-	7,9%
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>						
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	2'518'290	3'044'780	2'896'964	2'821'498	2'382'137
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	2'065'681	2'301'247	2'181'249	2'120'946	2'218'138
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	121,9%	132,3%	132,8%	133,0%	107,4%
<b>Ratio de financement (NSFR) (2)</b>						
18	Refinancement disponible stable	n/a	-	n/a	-	n/a
19	Refinancement stable nécessaire	n/a	-	n/a	-	n/a
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	n/a	-	n/a	-	n/a

(1) Données ne devant pas être publiées en vertu de la "Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques", chiffre marginal 19.

(2) Ces lignes ne devront être publiés qu'après l'entrée en vigueur de la réglementation relative au NSFR.

## Approche de la banque en matière de gestion des risques

La Banque est exposée aux risques suivants: les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits hypothécaire, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants:

- un concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (concept cadre) s'étendant à tous les secteurs d'activité;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration fixe, dans le concept cadre, la Politique des risques et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en oeuvre de la Politique des risques. Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité stratégique et des risques dont les principales missions sont présentées en page 63 du rapport de gestion 2019 (disponible à l'adresse: [www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html](http://www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html)). Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2019.

La Direction générale veille à la mise en oeuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des Comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 69 du rapport de gestion 2019 (disponible à l'adresse: [www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html](http://www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html)).

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapport sur des positions-risque.

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en oeuvre des exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, Il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel détaillé sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

TABLEAU OV1

## Aperçu des positions pondérées par le risque

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
en milliers de francs	31.12.19	30.06.19	31.12.19
1 <b>Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])</b>	6'978'136	7'013'207	558'251
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	6'978'136	7'013'207	558'251
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB	n/a	n/a	n/a
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting	n/a	n/a	n/a
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB	n/a	n/a	n/a
6 <b>Risque de crédit de contrepartie CCR</b>	6'521	18'429	522
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	n/a	n/a	n/a
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)	n/a	n/a	n/a
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	6'521	18'429	522
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)	n/a	n/a	n/a
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	n/a	n/a	n/a
10 <b>Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)</b>	5'135	9'010	411
11 <b>Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché</b>	n/a	n/a	n/a
12 <b>Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>look-through</i></b>	n/a	n/a	n/a
13 <b>Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>mandate-based</i></b>	n/a	n/a	n/a
14 <b>Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>fall-back</i></b>	n/a	n/a	n/a
14a <b>Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée</b>	n/a	n/a	n/a
15 <b>Risque de règlement</b>	n/a	n/a	n/a
16 <b>Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque</b>	n/a	n/a	n/a
17 Dont soumis à l'approche Internal Ratings-Based Approach (SEC-IRBA)	n/a	n/a	n/a
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. <i>internal assessment approach (IAA)</i>	n/a	n/a	n/a
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)	n/a	n/a	n/a
20 <b>Risque de marché</b>	5'387	7'562	431
21 Dont déterminé selon l'approche standard	5'387	7'562	431
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)	n/a	n/a	n/a
23 <b>Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque</b>	n/a	n/a	n/a
24 <b>Risque opérationnel</b>	438'253	435'191	35'060
25 <b>Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)</b>	7'375	7'375	590
26 <b>Ajustements pour le «plancher» (<i>floor</i>)</b>	n/a	n/a	n/a
27 <b>Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)</b>	7'440'808	7'490'774	595'265

TABLEAU Lh

## Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires

en milliers de francs	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation réglementaire	Valeurs comptables				
			selon les prescriptions sur les risques de crédit (inclus risques sans contrepartie)	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
<b>ACTIFS</b>							
Liquidités	2'631'938	2'631'938	2'631'938			15'155	
Créances sur les banques	952'090	952'090	872'100	82'876		17'872	
Créances résultant d'opérations de financement de titres							
Créances sur la clientèle	2'073'229	2'073'229	2'070'343			18'260	
Créances hypothécaires	10'349'084	10'349'084	10'349'084				
Opérations de négoce	268	268				268	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3'743	3'743		3'743		3'743	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur							
Immobilisations financières	358'491	358'491	358'491			16'428	
Comptes de régularisation	15'839	15'839	15'839			713	
Participations	14'975	14'975	14'975			14'975	
Immobilisations corporelles	110'188	110'188	110'188				
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	57'786	57'786	57'786			815	
Capital social non libéré							
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>16'567'631</b>	<b>16'567'631</b>	<b>16'480'744</b>	<b>86'619</b>	<b>0</b>	<b>88'229</b>	<b>0</b>
<b>ENGAGEMENTS</b>							
Engagements envers les banques	1'793'675	1'793'675		300		1'257'814	535'560
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	251'160	251'160		251'160		217'160	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9'620'381	9'620'381	26'379			744'605	8'849'397
Engagements résultant d'opérations de négoce	71	71					71
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92'425	92'425		92'425		92'425	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur							
Obligations de caisse	36'477	36'477					36'477
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3'293'000	3'293'000					3'293'000
Comptes de régularisation	55'299	55'299				5'539	49'759
Autres passifs	56'395	56'395				179	56'217
Provisions	3'791	3'791					3'791
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>15'202'673</b>	<b>15'202'673</b>	<b>26'379</b>	<b>343'885</b>	<b>0</b>	<b>2'317'722</b>	<b>12'824'271</b>



TABLEAU LI2

## Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels)

en milliers de francs	a	b	c	d	e
	Total	Positions soumises à:			
		des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	16'567'631	16'480'744		86'619	88'229
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	15'202'673	26'379		343'885	2'317'722
<b>3 = Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire</b>	<b>1'364'959</b>	<b>16'454'365</b>		<b>-257'266</b>	<b>-2'229'493</b>
4 Positions hors bilan	612'805	325'313		13'119	
5 Différences d'évaluation					
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2	2'628'982	136'669		257'434	2'234'880
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Autre (engagements non-considérés pour le calcul des besoins de fonds propres)	12'328'276				
<b>10 = Positions pertinentes pour les calculs réglementaires</b>	<b>16'935'021</b>	<b>16'916'347</b>	<b>0</b>	<b>13'287</b>	<b>5'387</b>

TABLEAU LIA

## Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et réglementaires

Aucune différence entre les valeurs comptables et réglementaires n'est à relever.



TABLEAU PV1

## Ajustements de valeur prudentiels

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Titres de participation	Instruments de taux	Instruments de change	Instruments de crédit	Instruments sur matières premières	Total	Dont dans le portefeuille de négoce	Dont dans le portefeuille de banque
1	Incertitude quant au prix de règlement, résultant de:							
2	cours moyen							
3	coût de règlement							
4	concentrations							
5	Clôture anticipée							
6	Risques de modèle							
7	Risques opérationnels							
8		-	-	-	-	-		
9		-	-	-	-	-		
10	Coûts administratifs futurs							
11	Autres							
12	<b>Somme des ajustements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les lignes qui ne sont pas pertinentes ne sont pas renseignées.

## TABLEAU CC1

## Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte

en milliers de francs		a	b
		Montants	Références
<b>Fonds propres pris en compte</b>			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	158'000	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	1'070'053	B
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change et autres réserves	145'319	C
4	Capital émis et libéré, reconnu transitoirement (phase out)		
5	Intérêts minoritaires éligibles en tant que CET1		
6	<b>= Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires</b>	<b>1'373'372</b>	
<b>Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs</b>			
7	Ajustements de valeur prudentiels		
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)		
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (mortgage servicing rights, MSR)		
10	Créances fiscales latentes, dépendantes de revenus futurs		
11	Réserves découlant de cash flow hedges (-/+)		
12	Shortfall IRB (écart entre pertes attendues et les corrections de valeur)		
13	Produits de cessions de créances en relation avec des opérations de titrisation		
14	Gains (pertes) provenant de la propre solvabilité		
15	Créances envers des fonds de pension avec primauté des prestations (net des impôts latents comptabilisés)		
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-8'413	D
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)		
17a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres CET1)		
17b	Participations non significatives (titres CET1)		
18	Participations non qualifiées (max. 10%) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)		
19	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (montant excédant le seuil 2) (titres CET1)		
20	Droits de gestion hypothécaires (MSR) (montant excédant le seuil 2)		
21	Créances fiscales latentes provenant de différences temporaires (montant excédant le seuil 2)		
22	Montant excédant le seuil 3 (15%)		
23	Dont relatif aux autres participations qualifiées		
24	Dont relatif aux droits de gestion hypothécaires		
25	Dont relatif à d'autres créances fiscales latentes		
26	Pertes attendues pour les positions en titres de participation sous l'approche PD/LGD		
26a	Autres ajustements affectant les boucllements établis selon un standard international reconnu		
26b	Autres déductions		
27	Déductions concernant l'AT1, excédant l'AT1 disponible		
28	<b>= Somme des ajustements relatifs au CET1</b>	<b>-8'413</b>	
29	<b>= Fonds propres de base durs nets (net CET1)</b>	<b>1'364'959</b>	

		a	b
en milliers de francs		Montants	Références
<b>Fonds propres de base supplémentaires (AT1)</b>			
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles		
31	Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables		
32	Dont instruments figurant sous les engagements comptables		
33	Instruments émis et libérés, reconnus transitoirement ( <i>phase out</i> )		
34	Intérêts minoritaires reconnus dans l'AT1		
35	Dont instruments soumis à un phase out		
36	<b>= Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires</b>		<b>0</b>
<b>Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires</b>			
37	Positions nettes longues en propres instruments AT1		
38	Participations qualifiées réciproques (titres AT1)		
38a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres AT1)		
38b	Participations non significatives (titres AT1)		
39	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres AT1)		
40	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (titres AT1)		
41	Autres déductions		
42	Déductions concernant le T2, excédant le T2 disponible		
42a	Déductions relatives à l'AT1 imputées au CET1		
43	<b>= Somme des ajustements relatifs à l'AT1</b>		<b>0</b>
44	<b>= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)</b>		<b>0</b>
45	<b>= Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)</b>		<b>1'364'959</b>
<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles		
47	Instruments émis et libérés, reconnus transitoirement (soumis à phase out)		
48	Intérêts minoritaires reconnus dans le T2		
49	Dont instruments reconnus transitoirement (phase out)		
50	Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières		
51	<b>= Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires</b>		<b>0</b>
<b>Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres complémentaires</b>			
52	Positions nettes longues en propres instruments T2 et autres instruments de type TLAC		
53	Participations qualifiées réciproques (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
53a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
53b	Participations non significatives (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
54	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
55	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
56	Autres déductions		
56a	Déduction relatives au T2, imputées à l'AT1		
57	<b>= Somme des ajustements relatifs au T2</b>		<b>0</b>
58	<b>= Fonds propres complémentaires (net T2)</b>		<b>0</b>
59	<b>= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 &amp; T2)</b>		<b>1'364'959</b>
60	<b>Somme des positions pondérées par le risque</b>		<b>7'440'808</b>

		a	b
en milliers de francs		Montants	Références
<b>Ratios de fonds propres</b>			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	18.34%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	18.34%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	18.34%	
64	Exigences de volants spécifiques en CET1 selon standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%	
65	Dont volant de fonds propres selon minimal standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%	
66	Dont volant anticyclique selon le standard minimal de Bâle (art. 44a OFR en % des positions pondérées par le risque)	0%	
67	Dont volant relatif aux établissements d'importance systémique selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	10.34%	
68a	Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFR majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	8.75%	
68b	Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0.95%	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14.14%	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10.55%	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15.94%	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12.95%	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	18.34%	
<b>Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)</b>			
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	12'025	E
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	2'950	E
74	Droits de gestion hypothécaires		
75	Autres créances fiscales latentes		
<b>Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2</b>			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI		
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	85'781	
78	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche IRB		
79	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'IRB		
<b>Instruments de fonds propres soumis à des mesures de phase out (1.1.2018 au 1.1.2022) selon l'art. 141 OFR</b>			
80	Plafond applicable à des instruments CET sous phase out		
81	Montant non pris en compte dans le CET1 (montant excédant le plafond)		
82	Plafond applicable à des instruments AT1 sous phase out		
83	Montant non pris en compte dans l'AT1 (montant excédant le plafond)		
84	Plafond applicable à des instruments T2 sous phase out		
85	Montant non pris en compte dans le T2 (montant excédant le plafond)		

## Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan

	a	b	c
BILAN en milliers de francs	Selon clôture comptable	Selon données relatives au cercle de consolidation	Références
<b>Actifs</b>			
Liquidités	2'631'938	2'631'938	
Créances sur les banques	952'090	952'090	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
Créances sur la clientèle	2'073'229	2'073'229	
Créances hypothécaires	10'349'084	10'349'084	
Opérations de négoce	268	268	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3'743	3'743	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Immobilisations financières	358'491	358'491	
Comptes de régularisation	15'839	15'839	
Participations	14'975	14'975	E
Immobilisations corporelles	110'188	110'188	
Valeurs immatérielles			
<i>Dont goodwill</i>			
<i>Dont autres valeurs immatérielles sans droits de gestion hypothécaire (mortgage servicing rights, MSR)</i>			
<i>Dont droits de gestion hypothécaire</i>			
Autres actifs	57'786	57'786	
<i>Dont créances fiscales latentes, dépendant de revenus futurs</i>			
<i>Dont créances fiscales latentes provenant de différences temporaires</i>			
Capital social non libéré			
<b>Total des actifs</b>	<b>16'567'631</b>	<b>16'567'631</b>	
<b>Fonds étrangers</b>			
Engagements envers les banques	1'793'675	1'793'675	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	251'160	251'160	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9'620'381	9'620'381	
Engagements résultant d'opérations de négoce	71	71	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92'425	92'425	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Obligations de caisse	36'477	36'477	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3'293'000	3'293'000	
Comptes de régularisation	55'299	55'299	
Autres passifs	56'395	56'395	
Provisions	3'791	3'791	
<i>Dont impôts latents relatifs au goodwill</i>			
<i>Dont impôts latents relatifs aux autres valeurs immatérielles sans les droits de gestion hypothécaires (MSR)</i>			
<i>Dont impôts latents relatifs aux droits de gestion hypothécaires (MSR)</i>			
<i>Dont provisions relatives aux engagements de prévoyance</i>			
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>15'202'673</b>	<b>15'202'673</b>	
<b>Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)</b>			
<b>Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)</b>			

	a	b	c
<b>BILAN</b> en milliers de francs	<b>Selon clôture comptable</b>	<b>Selon données relatives au cercle de consolidation</b>	<b>Références</b>
<b>Fonds propres</b>			
Réserve pour risques bancaires généraux	564'400	564'400	B
Capital social	158'000	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité de CET1</i>	158'000	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité d'AT1</i>			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés et de la période concernée (Propres parts du capital)	650'972 -8'413	650'972 -8'413	B / C D
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1'364'959</b>	<b>1'364'959</b>	

TABLEAU CCA

## Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

1	Émetteur	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
2	Identifiant (ISIN)	Action nominative (CH0305951201)
3	Droit régissant l'instrument	Loi sur la BCVs et statuts de la BCVs Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 al. 1 CO
3a	Moyens par lesquels le critère d'exécution figurant dans le paragraphe 13 du «term sheet TLAC» est assuré (pour les autres instruments TLAC pris en compte, soumis à un droit étranger)	n/a

### Traitement réglementaire

4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III	CET1
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	CET1
6	Éligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel
7	Type d'instrument	Titre de participation
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (en millions de CHF)	158
9	Valeur nominale de l'instrument	158'000'000
10	Classification comptable	Capital-actions
11	Date initiale d'émission	2016
12	Avec ou sans échéance	Sans échéance
13	Date d'échéance initiale	n/a
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Non
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel (fiscal ou réglementaire) / montant du remboursement	n/a
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, le cas échéant	n/a

### Dividende / coupon

17	Dividende / coupon fixe ou variable	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	n/a
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (l'absence de dividende sur l'instrument implique une renonciation au dividende sur les actions ordinaires)	Non
20	Paiement d'intérêts / de dividendes totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire, obligatoire	Totalement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou d'une autre incitation au remboursement	n/a
22	Non cumulatif / cumulatif	n/a
23	Convertible / non convertible	n/a
24	Si convertible: seuil de déclenchement de la conversion	n/a
25	Si convertible: total ou partiel	n/a
26	Si convertible: taux de conversion	n/a
27	Si convertible: conversion obligatoire / facultative	n/a
28	Si convertible: indication du type d'instrument remis après conversion	n/a
29	Si convertible: indication de l'émetteur de l'instrument remis après conversion	n/a
30	Mécanisme d'abandon de créance	n/a
31	En cas d'abandon de créance: critère déclenchant l'abandon	n/a
32	En cas d'abandon de créance: totale / partielle	n/a
33	En cas d'abandon de créance: permanente ou temporaire	n/a
34	En cas d'abandon temporaire de créance: description du mécanisme de recouvrement ( <i>write up</i> )	n/a
34a	Type de subordination	n/a
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indication du type d'instrument de rang immédiatement supérieur dans la hiérarchie de l'entité juridique concernée)	n/a
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	n/a
37	Dans l'affirmative: description de ces caractéristiques	n/a



## TABLEAU CCYB1

# Répartition géographique des créances pour le volant anticyclique étendu selon standard de Bâle

La BCVs n'est pas soumise à la publication de la répartition géographique des créances pour le volant anticyclique car elle ne remplit pas les critères énoncés à l'art. 44a OFR.

## TABLEAU LR1

# Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier

en milliers de francs		a
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	16'567'631
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4	Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-3'743
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	447'906
7	Autres ajustements	
8	<b>= Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)</b>	<b>17'011'793</b>

## TABLEAU LR2

## Ratio de levier: présentation détaillée

en milliers de francs		31.12.19	31.12.18
<b>Expositions bilantaires</b>			
1	Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	16'563'888	16'121'729
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)		
3	<b>= Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)</b>	<b>16'563'888</b>	<b>16'121'729</b>
<b>Expositions en dérivés</b>			
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	168	23'802
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	13'119	48'885
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)		
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	-13'287	0
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)		
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)		
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés (Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3) et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)		
11	<b>= Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)</b>	<b>0</b>	<b>72'687</b>
<b>Opérations de financement de titres (SFT)</b>			
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3		
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)		
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)		
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)		
16	<b>= Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres expositions hors bilan</b>			
17	Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	1'838'730	1'747'314
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-1'390'825	-1'384'716
19	<b>= Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>447'906</b>	<b>362'598</b>
<b>Fonds propres pris en compte et exposition globale</b>			
20	Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'364'959	1'316'088
21	<b>= Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)</b>	<b>17'011'793</b>	<b>16'557'014</b>
<b>Ratio de levier</b>			
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	8.0%	7.9%

## Liquidités: gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le comité ALCO.

Un outil informatique fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités.

Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

## Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LCR)

en milliers de francs		3 <sup>e</sup> trimestre 2019 (valeurs moyennes mensuelles)		4 <sup>e</sup> trimestre 2019 (valeurs moyennes mensuelles)	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
<b>A. Actifs liquides de haute qualité</b>					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'044'780	-	2'518'290
<b>B. Sorties de trésorerie</b>					
2	Dépôts de détail	7'584'153	603'515	7'674'141	611'595
3	<i>Dont dépôts stables</i>	3'788'229	189'411	3'812'269	190'613
4	<i>Dont dépôts moins stables</i>	3'795'925	414'104	3'861'872	420'981
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	2'281'519	1'418'291	1'827'884	1'243'273
6	<i>Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale</i>	0	0	0	0
7	<i>Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	2'281'519	1'418'291	1'827'884	1'243'273
8	<i>Dont titres de créances non garantis</i>	0	0	0	0
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés	-	0	-	0
10	Autres sorties de trésorerie	2'136'326	329'206	2'101'303	301'227
11	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions</i>	115'810	115'810	94'643	94'643
12	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues</i>	10'333	10'333	4'667	4'667
13	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées</i>	2'010'183	203'063	2'001'993	201'917
14	Autres engagements de financement contractuels	27'991	27'991	27'836	27'836
15	Autres engagements de financement conditionnels	50'423	2'521	50'195	2'510
16	<b>Somme des sorties de trésorerie</b>	-	<b>2'381'525</b>	-	<b>2'186'440</b>
<b>C. Entrées de trésorerie</b>					
17	Opérations de financement garanties (reverse repo par ex.)	0	0	0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	315'002	73'860	246'228	107'316
19	Autres entrées de trésorerie	6'417	6'417	13'443	13'443
20	<b>Somme des entrées de trésorerie</b>	<b>321'419</b>	<b>80'277</b>	<b>259'671</b>	<b>120'759</b>
<b>Valeurs apurées</b>					
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'044'780	-	2'518'290
22	Somme nette des sorties de trésorerie	-	2'301'247	-	2'065'681
23	<b>Ratio de liquidités à court terme LCR en %</b>	-	<b>132,3%</b>	-	<b>121,9%</b>

Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours.

Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des

sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours.

Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples: retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure

à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple: remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Le ratio minimum légal est fixé à 100%.

#### Variations et facteurs significatifs du ratio LCR

Durant le 2<sup>e</sup> semestre 2019, la moyenne du ratio LCR a oscillé entre 115% et 137% (mesure mensuelle).

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont demeurés à un niveau élevé dépassant 2,5 milliards de francs.

Ils couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients.

#### Composition des actifs liquides de haute qualité (HQLA)

Les actifs liquides de haute qualité sont composés à plus de 90% de liquidités et d'avoirs auprès de la Banque Nationale

Suisse et, pour le reste, de titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités.

#### Concentration des sources de refinancement

La BCVs développe les services d'une banque universelle de proximité.

Ses sources de financement privilégiées, les dépôts de détail et de sa clientèle commerciale, sont complétées par des prêts de la centrale des lettres de gage

des Banques Cantonales Suisses et par l'émission d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la BCVs opère également sur le marché monétaire.

#### Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau «9.4 Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)» des comptes annuels détaille la nature et le volume des opérations sur dérivés traitées par la BCVs (page 106 du rapport de gestion 2019 disponible à l'adresse: [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)).

[ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html](http://www.bcv.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html).

Les appels de marge potentiels significatifs concernent les opérations sur devises à terme jusqu'à un an et les instruments

financiers dérivés de taux dont les volumes au 31 décembre 2019 s'élèvent respectivement à 2'360 millions de francs et à 1'102 millions de francs.

#### Asymétries de devises dans le LCR

Durant le 2<sup>e</sup> semestre 2019, plus de 84% des engagements inscrits au bilan étaient libellés en francs suisses.

## Risque de crédit: informations générales

L'activité de crédit représente le cœur de métier de la BCVs. La BCVs propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais.

La BCVs vise à maintenir un portefeuille de crédit à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et diversifié en termes de clientèle et de type de crédit afin de limiter les risques de concentration.

La politique de crédit de la BCVs vise à créer une même «unité de doctrine» pour l'ensemble de la BCVs qui permette d'apprécier les affaires de crédit selon des critères identiques et d'unifier les attitudes de tout le personnel à l'égard de la clientèle.

Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité définis, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes:

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits;
- Mise en place du système de ratings;
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques;
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds;
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits «non standards» et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la BCVs évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants:

- un recensement des «Exceptions to Policy» (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement et/ou de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier;
- une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeurs;
- une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur et des positions au contentieux;
- un contrôle des dépassements;
- l'exécution périodique de stress-test sur tout ou partie de son portefeuille crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exer-

cer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeur sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

TABLEAU CR1

## Risques de crédit: qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1 Créances (sans les titres de dette)	381'717	13'012'771	99'701	13'294'787
2 Titres de dette		286'011		286'011
3 Expositions hors bilan		612'805		612'805
4 <b>TOTAL</b>	<b>381'717</b>	<b>13'911'586</b>	<b>99'701</b>	<b>14'193'602</b>

TABLEAU CR2

## Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut

La BCVs a intégré la catégorie 3 de surveillance FINMA au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En cas de renforcement des exigences de publication liées au changement de catégorie FINMA, les informations supplémentaires doivent être publiées à partir de cette date (application prospective). Les valeurs de comparaison antérieures à cette date ne doivent pas être publiées (circ.-FINMA 2016/1 Publication - banques - cm 19).

Par ailleurs, les tableaux comportant une réconciliation entre des données antérieures et des données actuelles ne doivent pas être publiées tant que les données antérieures se rapportent à une période précédant la mise en application de cette circulaire ou l'entrée en vigueur du tableau considéré (circ.-FINMA 2016/1 Publication - banques - cm 62).

Pour ces raisons, la publication de ce tableau n'est pas requise pour la BCVs.



## TABLEAU CRB

## Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - zones géographiques									
	Suisse	Liechtenstein	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale	Amérique du Sud	Océanie	Asie	Afrique	Total
<b>Bilan / Créances</b>										
Liquidités	2'616'784		14'165	990						2'631'938
Créances sur les banques	810'301		58'813	2'986						872'100
Créances résultant d'opérations de financement de titres										0
Créances sur la clientèle	2'044'794		26'027	232	63		338	994	110	2'072'558
Créances hypothécaires	10'348'373	6	1'525	70			25	120	9	10'350'129
Opérations de négoce										0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés										0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur										0
Immobilisations financières	282'096		54'295			7'101		14'999		358'491
Comptes de régularisation	15'629		152			47		12		15'839
Participations	12'025									12'025
Immobilisations corporelles	110'188									110'188
Valeurs immatérielles										0
Autres actifs	57'786									57'786
Capital social non libéré										0
<b>Total</b>	<b>16'297'975</b>	<b>6</b>	<b>154'976</b>	<b>4'278</b>	<b>63</b>	<b>7'149</b>	<b>363</b>	<b>16'124</b>	<b>119</b>	<b>16'481'054</b>
<b>Hors Bilan</b>										
Engagements conditionnels	50'481		10							50'491
Engagements irrévocables	524'440		51							524'492
Engagement de libérer versements supplémentaires	37'821									37'821
Crédits par engagements										0
<b>Total</b>	<b>612'743</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>612'805</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>16'910'718</b>	<b>6</b>	<b>155'037</b>	<b>4'278</b>	<b>63</b>	<b>7'149</b>	<b>363</b>	<b>16'124</b>	<b>119</b>	<b>17'093'859</b>
<b>Créances en souffrance</b>										
Créances en souffrance	35'092		61							35'153
dont créances en souffrance; mais pas compromises										0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	35'092		61							35'153
<b>Créances compromises</b>										
Créances compromises	345'611		953						1	346'564
dont créances compromises "échues"	104'104		925							105'029
dont créances compromises "non échues"	241'506		28						1	241'535
Corrections de valeur pour des positions compromises	98'354		864							99'218

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - branches							
	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
<b>Bilan / Créances</b>								
Liquidités	2'545'960		6'392				79'586	2'631'938
Créances sur les banques			872'100					872'100
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	1'780	930'633	7'026	333'497	799'342		281	2'072'558
Créances hypothécaires		40'411	1'196	192'130	10'116'392			10'350'129
Opérations de négoce								0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières		37'746	21'512	219'651		60'455	19'127	358'491
Comptes de régularisation							15'839	15'839
Participations						12'025		12'025
Immobilisations corporelles							110'188	110'188
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs							57'786	57'786
Capital social non libéré								0
<b>Total</b>	<b>2'547'740</b>	<b>1'008'790</b>	<b>908'226</b>	<b>745'278</b>	<b>10'915'734</b>	<b>72'481</b>	<b>282'806</b>	<b>16'481'054</b>
<b>Hors Bilan</b>								
Engagements conditionnels		181	47	37'413	12'850			50'491
Engagements irrévocables		108'305		36'598	379'589			524'492
Engagement de libérer versements supplémentaires							37'821	37'821
Crédits par engagements								0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>108'486</b>	<b>47</b>	<b>74'011</b>	<b>392'440</b>	<b>0</b>	<b>37'821</b>	<b>612'805</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>2'547'740</b>	<b>1'117'276</b>	<b>908'273</b>	<b>819'289</b>	<b>11'308'173</b>	<b>72'481</b>	<b>320'628</b>	<b>17'093'859</b>
<b>Créances en souffrance</b>								
Créances en souffrance					35'153			35'153
dont créances en souffrance; mais pas compromises								0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises					35'153			35'153
<b>Créances compromises</b>								
Créances compromises		175	113	64'318	281'958			346'564
dont créances compromises "échues"				1'037	103'992			105'029
dont créances compromises "non échues"		175	113	63'281	177'966			241'535
Corrections de valeur pour des positions compromises				22'660	76'558			99'218

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - échéances							Total
	A vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 mois et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	
<b>Bilan / Créances</b>								
Liquidités	2'631'938							2'631'938
Créances sur les banques	22'100		245'000	585'000	20'000			872'100
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	2'101	379'182	124'876	140'324	642'538	783'537		2'072'558
Créances hypothécaires	30'201	543'103	343'073	905'937	4'715'366	3'812'449		10'350'129
Opérations de négoce								0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières	12'025		71'502	2'490	122'614	149'860		358'491
Comptes de régularisation	15'839							15'839
Participations	12'025							12'025
Immobilisations corporelles	110'188							110'188
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs	57'786							57'786
Capital social non libéré								0
<b>Total</b>	<b>2'894'204</b>	<b>922'285</b>	<b>784'450</b>	<b>1'633'751</b>	<b>5'500'518</b>	<b>4'745'847</b>	<b>0</b>	<b>16'481'054</b>
<b>Hors Bilan</b>								
Engagements conditionnels	16'824		4'898	20'836	7'164	769		50'491
Engagements irrévocables			473'102		51'390			524'492
Engagement de libérer versements supplémentaires	37'821							37'821
Crédits par engagements								0
<b>Total</b>	<b>54'646</b>	<b>0</b>	<b>477'999</b>	<b>20'836</b>	<b>58'554</b>	<b>769</b>	<b>0</b>	<b>612'805</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>2'948'849</b>	<b>922'285</b>	<b>1'262'450</b>	<b>1'654'587</b>	<b>5'559'072</b>	<b>4'746'616</b>	<b>0</b>	<b>17'093'859</b>
<b>Créances en souffrance</b>								
Créances en souffrance	35'153							35'153
dont créances en souffrance; mais pas compromises								0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	35'153							35'153
<b>Créances compromises</b>								
Créances compromises	102'951		14'996	75'329	90'352	62'936		346'564
dont créances compromises "échues"	50'087		5'182	17'637	14'724	17'400		105'029
dont créances compromises "non échues"	52'864		9'815	57'693	75'628	45'536		241'535
Corrections de valeur pour des positions compromises	49'114		2'564	18'953	18'747	9'839		99'218

## Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque

### Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE: valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel: valeur de rendement,
- Immeuble agricole: valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actua-

lise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture. La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

### Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au mon-

tant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

### Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucléments intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas,

une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

TABLEAU CR3

## Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque

en milliers de francs		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeur comptable	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Prêts (sans les titres de dette)	2'459'052	10'835'735	10'628'760	206'892	83
2	Titres de dette	286'011				
3	<b>TOTAL</b>	<b>2'745'062</b>	<b>10'835'735</b>	<b>10'628'760</b>	<b>206'892</b>	<b>83</b>
4	Dont en défaut	118'130	263'587	263'412	175	

TABLEAU CRD

## Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard

La Banque Cantonale du Valais n'utilise pas les notations externes pour le calcul des fonds propres nécessaires selon l'approche standard.

TABLEAU CR4

## Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard

en milliers de francs		a		b		c		d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque						
		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA			
1	Gouvernements centraux et banques centrales	2'545'960		2'547'740				0		0.0%
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	901'320		902'589				418'573		46.4%
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	927'636	108'480	1'008'790	54'230			432'372		40.7%
4	Entreprises	771'284	74'017	745'278	36'512			619'564		79.3%
5	Retail	10'979'650	392'487	10'867'181	194'514			5'201'151		47.0%
6	Titres de participations	75'431		75'431				111'701		148.1%
7	Autres positions	282'723	37'821	282'806	37'821			185'575		57.9%
8	<b>Total</b>	<b>16'484'004</b>	<b>612'805</b>	<b>16'429'815</b>	<b>323'078</b>			<b>6'968'936</b>		<b>41.6%</b>

TABLEAU CR5

## Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Catégories de positions / pondérations risquées	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
en milliers de francs										
1 Gouvernements centraux et banques centrales	2'547'740									2'547'740
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	6'392		98'416		797'780					902'589
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement			329'128	2'665	731'228					1'063'020
4 Entreprises			188'684	17'573		593	574'357	583		781'790
5 Retail				8'573'217		1'239'193	1'205'595	43'691		11'061'695
6 Titres de participation							8'790	63'691	2'950	75'431
7 Autres positions	135'053						185'575			320'628
8 <b>TOTAL</b>	<b>2'689'185</b>	<b>0</b>	<b>616'228</b>	<b>8'593'454</b>	<b>1'529'008</b>	<b>1'239'786</b>	<b>1'974'317</b>	<b>107'964</b>	<b>2'950</b>	<b>16'752'893</b>
9 Dont créances couvertes par gage immobilier				8'593'454		508'218	862'303			9'963'975
10 Dont créances en souffrance							63'770	44'274		108'044

TABLEAU CRE

## IRB: indications relatives aux modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

TABLEAU CR6

## IRB: exposition au risque par catégorie de positions et par probabilités de défaut

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

#### TABLEAU CR7

### **IRB : effet sur la pondération-risque des dérivés de crédit utilisés afin d'atténuer le risque**

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

#### TABLEAU CR8

### **IRB: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit**

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

#### TABLEAU CR9

### **IRB: analyse *ex post* des estimations des probabilités de défaillance, par catégories de positions**

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier cette analyse destinée aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

#### TABLEAU CR10

### **IRB: financements spécialisés et titres de participation dans la méthode de pondération simple**

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).



**TABLEAU CCRA**

## Risque de crédit de contrepartie: indications générales

L'appétence générale aux risques de contreparties bancaires de la BCV est faible. Elle se concrétise par des critères de sélection exigeants.

Les contreparties bancaires sont issues de pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des

principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés OTC (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des CDP afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base

de contrat de netting ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de collateral management CSA est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la BCV traite des opérations dérivés OTC.

**TABLEAU CCR<sub>3</sub>**

## Risque de crédit de contrepartie: positions selon les catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard

en milliers de francs		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Catégories de positions / pondérations-risque		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit
1	Gouvernements centraux et banques centrales									0
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	194		1'122	11'312					12'628
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement									0
4	Entreprises						255			255
5	Retail					73	331			404
6	Titres de participation									0
7	Autres positions									0
8	-									0
9	<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>0</b>	<b>1'122</b>	<b>11'312</b>	<b>73</b>	<b>586</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13'287</b>

TABLEAU CCR4

## IRB : Risque de crédit de contrepartie par catégories de positions et probabilités de défaillance

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

TABLEAU CCR5

## Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
en milliers de francs	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		194		82'876		
Liquidités en monnaies étrangères						
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats						
Créances sur des agences gouvernementales					3'196	25'505
Obligations d'entreprises					795	228'272
Titres de participation						
Autres sûretés						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>194</b>	<b>0</b>	<b>82'876</b>	<b>3'990</b>	<b>253'777</b>

TABLEAU CCR6

## Risque de crédit de contrepartie: positions en dérivés de crédit

	a	b
en milliers de francs	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels		
CDS individualisés		
CDS sur index		
Total Return Swap (TRS)		
Credit options		
Autres dérivés de crédit		
<b>Total des montants notionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Justes valeurs		
Valeurs de remplacement positives (actifs)		
Valeurs de remplacement négatives (passifs)		

TABLEAU CCR7

## Risque de crédit de contrepartie: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit de contrepartie sous l'approche IMM (de la méthode des modèles EPE)

La Banque Cantonale du Valais n'applique pas l'approche des modèles EPE.

Elle n'est pas soumise à la publication de ce tableau.

TABLEAU CCR8

## Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales

en milliers de francs		a	b
		EAD (post-CRM)	RWA
1	Positions envers des QCCPs (total)	-	
2	Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)		
3	Dont dérivés OTC		
4	Dont dérivés traités en bourse		
5	Dont SFTs		
6	Dont <i>netting sets</i> , lorsqu'un <i>netting</i> «inter-produits» est admis		
7	Marges initiales ségréguées		-
8	Marges initiales non ségréguées		
9	Contributions à des fonds de défaillance préfinancées		
10	Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées		
11	Expositions envers des non QCCPs (total)	-	
12	Positions suite à des transactions auprès de non-QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)		
13	Dont dérivés OTC		
14	Dont dérivés traités en bourse		
15	Dont SFTs		
16	Dont <i>netting sets</i> , lorsqu'un <i>netting</i> «inter-produits» est admis		-
17	Marges initiales ségréguées		
18	Marges initiales non ségréguées		
19	Contributions à des fonds de défaillance préfinancées		
20	Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées		

#### TABLEAU SECA

## Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

#### TABLEAU SEC1

## Titrisations: positions dans le portefeuille de banque

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

#### TABLEAU SEC2

## Titrisations: positions dans le portefeuille de négoce

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

#### TABLEAU SEC3

## Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est originator ou sponsor

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

#### TABLEAU SEC4

## Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est investisseur

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

## TABLEAU MRA

### Risques de marché: indications générales

L'appétence générale aux risques de marché de la Banque est faible.

#### Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en

monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journallement.

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques de change.

#### Opérations de négoce-titre

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk).

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journallement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%.

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

Le Banque Cantonale du Valais applique l'approche «de minimis» pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques de marché sur instruments de taux d'intérêt et d'actions.

## TABLEAU MR1

### Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard

en milliers de francs		a
		RWA
<b>Produits outright</b>		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risques de cours sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	5'371
4	Risque sur matières premières	16
<b>Options</b>		
5	Procédure simple	
6	Procédure delta-plus	
7	Procédure par scénarios	
8	Titrisations	
9	<b>TOTAL</b>	<b>5'387</b>

#### TABLEAU MRB

### Risques de marché: indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard, respectivement «de minimis», pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

#### TABLEAU MR2

### Risques de marché: modification des RWA des positions sous l'approche des modèles (IMA)

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard, respectivement «de minimis», pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

#### TABLEAU MR3

### Risques de marché: valeurs émanant d'un modèle relatives au portefeuille de négoce

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard, respectivement «de minimis», pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

#### TABLEAU MR4

### Risques de marché: comparaisons des estimations «VAR» avec les gains et les pertes

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard, respectivement «de minimis», pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

## Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

### a. Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de banque.

Deux types de risque de taux d'intérêt significatifs pour la BCVs sont pris en

considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management:

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors-bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des

produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors-bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

### b. Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCVs poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en oeuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale

et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée mensuellement au Comité ALCO (Asset-and-Liability-Management-Committee) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites de tolérance et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Il détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture) qui sont validées par la Direction générale préalablement à leur exécution par le service Trésorerie & Devises.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le

comité ALCO de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département Risk Management est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

### c. Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par

la détermination de valeurs  $\Delta$ EVE et NII et par des simulations.

### d. Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus

La BCVs modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la «Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques»:

- Scénarios de choc de taux (calculs  $\Delta$ EVE): variation parallèle de +/-150 pdb, steeper / flatter, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII): scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.



**e. Différences sensibles entre les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux et les hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1**

S'agissant du  $\Delta$ VE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul des valeurs NII, le scénario de base de la banque ne diverge pas des données figurant au tableau IRRBB1.

L'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

**f. Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif**

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit à l'annexe 6 «Politique d'affaires lors de la mise en oeuvre d'instruments financiers

dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture» des comptes annuels (page 102 du rapport de gestion 2019 disponible à l'adresse: [www.bcv.ch/fr/la-bcv/publications/rapport-de-gestion.html](http://www.bcv.ch/fr/la-bcv/publications/rapport-de-gestion.html)).

**g. Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer  $\Delta$ VE et  $\Delta$ NII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1**

**Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta$ VE)**

Détermination des flux des paiements: prise en compte des marges de taux et des autres composantes:

Les flux des paiements sont présentés en tenant compte des marges de taux.

Procédure de mapping: description des procédures de mapping des paiements mises en oeuvre:

Les flux des paiements permettant de déterminer le  $\Delta$ VE sont calculés sur la base de contrats individuels.

Taux d'escompte - description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation:

Les flux des paiements, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du Libor et des swaps de taux (IRS-mid).

**Modification des revenus attendus ( $\Delta$ NII)**

Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs:

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, la BCVs recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, plusieurs scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. Le scénario de base est recalculé sur un horizon de 12 mois en lui appliquant une variation de la courbe des taux de  $\pm 100$  pdb.

**Positions variables**

Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables:

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (back-looking). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (forward-looking).

**Positions comportant des options de remboursement**

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

**Placements à terme**

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements. Au cas où des dépôts à terme seraient retirés prématurément, la valeur du marché s'applique.

**Options de taux automatiques**

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement automatique, non liées à des comportements.

**Positions en dérivés**

Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires:

La Banque utilise les swaps de taux (IRS) pour la gestion du risque de taux. Elle contracte également des swaps de devises dans le cadre de sa stratégie de refinancement; ces instruments dérivés comprennent également une composante de taux.

**Autres hypothèses**

Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux:

Il n'y a pas d'autres hypothèses.

TABLEAU IRRBBA1

## Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

	Volumes (en millions de francs)			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
<b>Date de redéfinition du taux définie</b>							
Créances sur les banques	876	875	n/a	0,47	0,47	-	-
Créances sur la clientèle	1'686	1'681	n/a	4,42	4,43	-	-
Hypothèques du marché monétaire	357	357	n/a	1,13	1,13	-	-
Hypothèques à taux fixes	9'761	9'761	n/a	4,28	4,28	-	-
Immobilisations financières	284	284	n/a	5,05	5,05	-	-
Autres créances	0	0	n/a	0,84	0,84	-	-
Créances découlant de dérivés de taux (1)	3'281	1'102	n/a	0,27	0,24	-	-
Engagements envers les banques	2'210	557	n/a	1,12	3,34	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	342	308	n/a	2,41	3,94	-	-
Obligations de caisse	36	36	n/a	2,56	2,56	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3'293	3'293	n/a	4,85	4,85	-	-
Autres engagements	0	0	n/a	-	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux (1)	3'302	3'302	n/a	1,87	1,87	-	-
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>							
Créances sur les banques	105	85	n/a	0,08	0,08	-	-
Créances sur la clientèle	392	380	n/a	0,39	0,38	-	-
Créances hypothécaires à taux variables	318	318	n/a	1,54	1,54	-	-
Autres créances à vue	13	13	n/a	0,08	0,08	-	-
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	5'000	4'470	n/a	0,63	0,69	-	-
Autres engagements à vue	15	13	n/a	0,08	0,08	-	-
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	4'105	4'105	n/a	3,47	3,47	-	-
<b>Total</b>	<b>35'377</b>	<b>30'940</b>	<b>n/a</b>	<b>2,71</b>	<b>3,07</b>	<b>3,46</b>	<b>3,61</b>

(1) Swaps de taux d'intérêts (IRS) et swaps de devises. Pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

## Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

en milliers de francs	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.19	30.06.19	31.12.19	30.06.19
Hausse parallèle	-180'623	-157'429	1'453	4'800
Baisse parallèle	206'872	179'006	9'963	6'435
Choc dit <i>steepener</i> (baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme)	-41'133	-30'280	-	-
Choc dit <i>flattener</i> (hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme)	7'698	2'216	-	-
Hausse des taux à court terme	-57'424	-54'244	-	-
Baisse des taux à court terme	61'203	56'666	-	-
Maximum	206'872	179'006	9'963	6'435
Fonds propres de base (Tier1)	1'364'959	1'314'980	-	-

### Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan,

la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle à taux variable.

### Δ NII

Eu égard au niveau des taux actuels, dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges liées aux prestations passives de la clientèle à taux variables demeurent stables. Quant aux prestations actives et passives à taux fixes, elles sont renouvelées à échéance aux nouvelles condi-

tions. Il résulte de cette simulation une légère augmentation des revenus nets d'intérêts.

La simulation d'un déplacement vers le bas impacte principalement les prestations actives et passives à taux fixe à

court terme. Avec le postulat du maintien du taux de référence à -0.75% de la BNS et de la répercussion ciblée des taux négatifs sur la clientèle, il résulte de cette simulation une légère augmentation des revenus nets d'intérêts.

## TABLEAU REMA

### Rémunérations: politiques

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération» (cm 6). La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

treprise présente le système de rémunération en vigueur à la BCVs (page 78 du rapport de gestion 2019 disponible à l'adresse: [www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html](http://www.bcvs.ch/fr/la-bcvs/publications/rapport-de-gestion.html)).

La partie «Rémunérations, participations et prêts» du chapitre Gouvernance d'en-

## TABLEAU REM1

### Rémunérations: versements

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération»

(cm 6).La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

## TABLEAU REM2

### Rémunérations: versements spéciaux

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération»

(cm 6).La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

## TABLEAU REM3

### Rémunérations: octrois divergents

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération»

(cm 6).La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

## Risques opérationnels: indications générales

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans le concept cadre et sur les principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de

données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service «Contrôle interne» définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les

processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques opérationnels.



**Banque Cantonale  
du Valais**

[www.bcv.s.ch](http://www.bcv.s.ch)

La confiance rapproche